

## BULLETIN D'INSCRIPTION : JOURNEE IDE

22 octobre 2014

Frais d'inscription : 90 euros

Date limite d'inscription : 10 octobre 2014

(Dans la limite des places disponibles)

Ce bulletin d'inscription vaut **INSCRIPTION DEFINITIVE**  
(Accord ferme de prise en charge ou paiement immédiat)

**i** En cas de désistement, veuillez prévenir **par mail uniquement**, le secrétariat de la SFLS, au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Dans le cas contraire, les frais d'inscription seront dus.

NOM :

---

Prénom :

---

Profession :

---

Employeur :

---

Email

---

Téléphone portable :

---

**Coordonnées précises de la personne et du service à qui devront être transmises la facture et la convention (si nécessaire)**

NOM Prénom :

---

Adresse :

---

---

Email

---

Tél. :

---

### **Bulletin à adresser au :**

Secrétariat SFLS

Hôpital du Tondu - Groupe hospitalier Pellegrin

33076 BORDEAUX

Tél : 05 56 96 47 91 - Fax : 05 56 79 60 87

Email : [sfls@wanadoo.fr](mailto:sfls@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.sfls.aei.fr](http://www.sfls.aei.fr)

### **OBJECTIFS GLOBAUX**

Formation d'une journée pour mieux travailler ensemble.

Cette formation est basée sur la multidisciplinarité paramédicale : infirmières, psychologue, diététicienne, assistante sociale. Elle a pour but de faciliter la collaboration entre les soignants et dans le contexte actuel d'anticiper le développement de connaissances pour la mise en œuvre dans le domaine du VIH et de la co-infection pour répondre aux besoins de santé de nos patients afin d'améliorer leur prise en charge

### **Le public attendu :**

Les personnels paramédicaux impliqués dans la prise en charge globale et au long cours des personnes infectées par le VIH / SIDA / Hépatites souhaitant être plus efficient dans leur collaboration basée sur l'échange d'expérience.

# Séminaire de Formation

De la



## Les 10 ans de la Journée de formation infirmier(e) VIH

« Evolution de la prise en charge et de la profession 10 ans après »

### PROGRAMME

---

**Mercredi 22 octobre 2014**

Veille du congrès SFLS - Paris

---

**Paris - Lieu à définir**

---

**Organisateurs :**

**Valérie ACHART-DELICOURT  
Jacques CHAPALAIN**

N° Agrément Formation : 72330472433

N° Agrément FMC : 10025

Formavih : 1733

Association régie par la loi 1901  
Enregistrée le 21 avril 1994 à la Préfecture du Nord n° 5/28995

Hôpital du Tondu - Groupe Hospitalier Pellegrin  
Place Amélie Raba Léon - 33076 BORDEAUX Cedex  
Tél : 05 56 96 47 91 - Fax 05 56 79 60 87 email: [sfls@wanadoo.fr](mailto:sfls@wanadoo.fr)

## Mercredi 22 octobre : matin

09h00

Ouverture de la journée par le  
Président de la commission formation  
de la SFLS :  
C. ARVIEUX - Rennes

09h10

D'hier à aujourd'hui  
« Où en sommes-nous ? » dans la prise en  
charge des patients vivant avec le VIH ou  
l'hépatite.  
V. ACHART-DELICOURT, J. CHAPALAIN - Paris

09h30

Universalisation de la profession.  
Impact sur la prise en charge  
T. MIRA - Nice

10h30 : Pause

10h45

Santé et prévention  
Bus itinérant : prévention pour la santé à la  
Réunion  
S. SEREY – Saint Denis de la Réunion

11h30

Coopération inter professionnelle  
Le Fibroscan  
N. SEURAT - Paris

12h15 : Déjeuner

## Mercredi 22 octobre : Après-midi

13h45

Comment aborder la consommation des  
drogues festives.  
A. PLAT, M. ROUVRAIS - Paris

15h00

L'écoute de la sexualité  
M. FREMONDIÈRE - Paris

15h30

Clôture de la journée autour d'une pause  
V. ACHART-DELICOURT, J. CHAPALAIN – Paris

## FRAIS D'INSCRIPTION : 90 EUROS

Sauf mention contraire, ces frais incluent l'accès  
aux sessions de formation, les repas du midi et le  
matériel pédagogique distribué.

Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement,  
les repas du soir, et les petits déjeuners lorsque  
la formation a lieu sur plusieurs jours.

### Procédure d'inscription :

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation,  
merci de remplir le bulletin d'inscription et le  
retourner au secrétariat de la SFLS. N'hésitez pas  
à contacter le secrétariat pour informations  
complémentaires.

L'accès aux formations se fait en fonction des  
places disponibles dans l'ordre d'arrivée des  
demandes.

### Règlement :

- ✓ Par chèque joint avec votre bulletin  
d'inscription
  
- ✓ Ou, si vous pensez obtenir un accord de  
prise en charge de la part de l'organisme  
de formation continue dont vous  
dépendez, merci de les contacter, et de  
leur demander de faire les démarches  
auprès de la SFLS.

En cas d'impossibilité de financement  
institutionnel, la SFLS vous offre la possibilité de  
vous inscrire à titre individuel pour un montant  
de 35 €, en fonction des places disponibles. **Si  
votre candidature est retenue**, vous devez  
obligatoirement transmettre à la SFLS la  
notification de refus de prise en charge de  
l'organisme dont vous dépendez.